



## VILLE DE SAINT-BOHAIRE

### COMPTE-RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le six avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-trois mars, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint-Bohaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. PANNEQUIN – Maire.

**Étaient présents** : M. PANNEQUIN Bernard, M. GUILLOT J-Michel, Mme EMONET M-Christine, Mme COULLON Jeannine, M. RANVAL Lionel, M. BRUXELLE Frédéric, Mme OUZILLEAU Agnès, M. GAUTHIER Thierry, M. RANDUINEAU Guillaume, Mme PETIT Émilie.

**Absent excusé** : M. FESNEAU Bernard (pouvoir à M. PANNEQUIN Bernard).

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h30. Mme PETIT est nommée secrétaire de séance.

#### **1/ TAUX D'IMPOSITION 2017**

Dans les orientations budgétaires, compte-tenu des baisses de dotations de l'Etat et des charges supplémentaires incombant à la Commune, M. le Maire propose d'augmenter le taux des taxes communales afin de s'aligner sur les taux moyens du département.

Une simulation est présentée à partir des bases prévisionnelles 2017.

|                              | Base    | Taux   | Produit        |
|------------------------------|---------|--------|----------------|
| Taxe d'habitation            | 417 900 | 21,54% | 90 015         |
| Taxe sur le foncier bâti     | 263 100 | 26,92% | 70 826         |
| Taxe sur le foncier non bâti | 48 100  | 52,71% | 25 353         |
| <b>Total des produits</b>    |         |        | <b>186 194</b> |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit les taux d'imposition pour l'année 2017 :**

- Taxe d'habitation : 21,54%
- Taxe sur le foncier bâti : 26,92%
- Taxe sur le foncier non bâti : 52,71%

#### **2/ COMPTE DE GESTION 2016**

Les résultats du compte de gestion, c'est-à-dire les résultats de l'exécution budgétaire constatée par le trésorier, sont conformes aux résultats du compte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et déclare que le compte de gestion de l'exercice 2016, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le compte administratif est le résultat de l'exécution budgétaire constatée par le Maire. Il doit être validé par le conseil municipal et il doit être strictement conforme au compte de gestion du trésorier, ce qui est le cas.

M. le Maire présente les résultats du compte administratif.

A la fin de cette présentation, M. le Maire sort de la salle et M. GUILLOT est élu président de séance pour procéder au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- valide le compte administratif 2016 du budget de la commune,
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 au budget de l'exercice 2017 comme indiqué ci-après :

| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>       |                    |
|--|--------------------|
| Total dépenses 2016                    | 306 317,01         |
| Total recettes 2016                    | 338 296,99         |
| <b>Résultat de fonctionnement 2016</b> | <b>31 979,98</b>   |
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>        |                    |
| Total dépenses 2016                    | 82 470,41          |
| Total recettes 2016                    | 60 959,19          |
| Report de l'exercice 2015              | 2 678,50           |
| <b>Résultat d'investissement 2016</b>  | <b>- 24 189,72</b> |

RÉSULTAT GLOBAL : 31 979,98 – 24 189,91 = 7790,07

#### AFFECTATION du RÉSULTAT :

Excédent de fonctionnement reporté en section investissement : 31 979,98.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés adopte le budget principal de la commune, conformément aux propositions exposées ci-dessus.**

#### **4/ BUDGET PRIMITIF 2017**

M. GUILLOT présente le budget primitif pour l'année 2017.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés adopte le budget primitif 2017 de la commune, conformément aux propositions exposées :**

| FONCTIONNEMENT |            |
|----------------|------------|
| Dépenses       | 390 019,00 |
| Recettes       | 390 019,00 |
| INVESTISSEMENT |            |
| Dépenses       | 134 449,98 |
| Recettes       | 134 449,98 |

#### **5/ SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2017**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accorde des subventions au titre de l'année 2017 :**

- Etoile Cyclo : 260,00€
- S.I. Vallée de la Cisse : 50,00€
- Association de l'église : 5 000,00€
- Association des Maires : 215,00€
- Souvenir Français : 10,00€

#### **6/ ALIÉNATION DU CHEMIN SEROUIN**

Une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural n°40 dit du Poirier de la Loge aura lieu en mairie durant une période de 15 jours francs. Monsieur RONCE, commissaire-enquêteur sera chargé de l'enquête publique. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

#### **7/ PONT DE MONTIGNY**

Le laboratoire régional de Blois a effectué l'inspection détaillée du Passage Hydraulique sur la Cisse Landaise situé sur la voie communale de Montigny à Grivelle, sur les communes de La Chapelle Vendômoise et de Saint-Bohaire. Il a suggéré de prévoir le suivi de la fissuration et son pontage, une réfection de l'étanchéité de la chaussée et la suppression de la végétation sur tous les ¼ de cône, sur les tympans et dans les fils d'eau.

#### **8/ PORTAIL DE L'ÉCOLE**

Un électricien a été mandaté pour effectuer une recherche de panne et un devis.

#### **9/ MANCHE DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL CYCLISTE DE L'AVENIR Centre Val de Loire**

Le club Vineuil Sports Cyclisme va organiser sur la commune le 20 mai 2017 une manche du championnat régional cycliste de l'avenir pour les cyclistes catégories minimales, cadets et juniors. Le parcours de la course cycliste aura lieu entre Grivelle, Russy et le bourg de Saint-Bohaire. La circulation sera neutralisée dans le sens de la course entre 8h00 et 19h00.

#### **10/ Terrain ZC « les 3 Croix »**

Les devis de viabilisations ont été effectués.

Le Conseil Municipal décide de mettre le terrain communal en vente au prix de 45 000€.

#### **11/ COMPTES-RENDUS des commissions communautaires**

- M. GUILLOT fait un compte-rendu des réunions ateliers thématiques auxquelles il a participé.

Le 20 avril 2017, un atelier participatif aura lieu à Saint-Bohaire à 16h.

- M. RANVAL fait un compte-rendu de la réunion de commission assainissement/voirie, Déchets/Cadre de vie/fourrière, Val Eco.

La date de la prochaine séance de Conseil Municipal est fixée au mardi 16 Mai

La séance est levée à 22h30.

